



Septembre 2009-septembre 2010 : l'éclaircissement de quelques notions

Submitted by claire.leroy on Mon, 06/22/2015 - 14:03

Titre Septembre 2009-septembre 2010 : l'éclaircissement de quelques notions
Type de publication Article de revue
Auteur Crocq, Pierre [1], Lefort, Christophe [2]
Pays France
Editeur Wolters Kluwer France
Ville Rueil-Malmaison
Type Article scientifique dans une revue à comité de lecture
Année 2010
Langue Français
Date Nov. 2010
Numéro 197
Titre de la revue Droit & patrimoine
ISSN 2257-3364

Résumé en français

Outre un arrêt intéressant rendu par la Cour de justice de l'Union européenne et faisant ressortir tout l'intérêt du bénéfice d'une sûreté réelle pour échapper à l'application de la règle de l'arrêt des poursuites individuelles au regard du règlement communautaire relatif aux procédures d'insolvabilité, l'actualité jurisprudentielle en matière de voies d'exécution est fortement marquée par un éclaircissement des notions juridiques :

- tel est le cas des notions d'accessoire de la créance et d'astreinte, qui sont passées au crible de la transmissibilité aux tiers ;
- tel est également le cas de l'adjudication, qui se voit assimilée à une vente lorsqu'il s'agit de déterminer la date du transfert de propriété ;
- tel est surtout le cas du titre exécutoire à propos duquel on découvre non seulement qu'il peut résulter d'un simple acte sous seing privé (dès lors que celui-ci modifie un acte authentique), mais aussi qu'il n'est pas nécessaire que la personne qu'il désigne comme débiteur soit celui contre lequel le créancier agit, ce qui correspond au cas d'un "cautionnement hypothécaire".

Notes

- 1re espèce* : CJUE, 21 janv. 2010, aff. C-444/07 ; note par Pierre Crocq.
2e espèce : Cass. 2e civ., 20 mai 2010, n° 09-65.434 ; note par Pierre Crocq.
3e espèce : Cass. 2e civ., 6 mai 2010, n° 09-67.058 ; note par Pierre Crocq.
4e espèce : Cass. 2e civ., 25 mars 2010, n° 09-12.127 ; note par Christophe Lefort.
5e espèce : Cass. 2e civ., 11 mars 2010, n° 09-12.712 ; note par Christophe Lefort.
6e espèce : Cass. 2e civ., 10 sept. 2009, n° 08-19.081 ; note par Christophe Lefort.

URL de la notice <http://okina.univ-angers.fr/publications/ua12765> [3]

Liens

[1] [http://okina.univ-angers.fr/publications?f\[author\]=22403](http://okina.univ-angers.fr/publications?f[author]=22403)

[2] [http://okina.univ-angers.fr/publications?f\[author\]=22402](http://okina.univ-angers.fr/publications?f[author]=22402)

[3] <http://okina.univ-angers.fr/publications/ua12765>

Publié sur *Okina* (<http://okina.univ-angers.fr>)